

Ref. R1025

Signalements / Informations Préoccupantes (IP) : modalités de transmission

OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux professionnels du secteur social et médico-social (enfance, handicap, vieillissement) de mieux se repérer dans l'environnement législatif encadrant leur obligation de signalement.
- ▶ Acquérir une méthodologie de rédaction de ces écrits spécifiques répondant aux exigences législatives et réglementaires.

PROGRAMME

- ▶ Les obligations de signalement prévues par le code pénal
 - infractions relatives à l'entrave de la saisine de la justice
 - obligation de signalement et secret professionnel
 - le délit de non-assistance à personne en péril
- ▶ Signalement et protection juridique des majeurs vulnérables
- ▶ Dispositions en matière de protection des mineurs en danger ou en risque de danger
 - information préoccupante et signalement à l'autorité judiciaire
 - circuit de transmission d'une information préoccupante
 - information sur la situation d'un mineur ou d'une famille au président du conseil départemental ou au maire (CASF, art. L. 221-6 et L. 121-6-2)
- ▶ Dispositions spécifiques aux établissements et services sociaux et médico-sociaux
 - circulaire n°DGCS/SD2A/2014/58 du 20 fév. 2014 et autres textes relatifs à la lutte contre la maltraitance
 - application de l'article L. 313-24 du CASF relatif à la protection des salariés témoignant de mauvais traitements ou privations infligés à un usager
 - règlement de fonctionnement, protocoles et procédures internes
 - décret n°2016-1813 du 21 déc. 2016 et arrêté du 28 déc. 2016 relatifs à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales
- ▶ Les écrits professionnels en matière de signalement
 - l'acte d'écrire : enjeux, incidences et responsabilités
 - identification des destinataires et de leurs attentes
 - réflexion autour des questions de forme et de fond
 - approche méthodologique et pratique



Méthodes pédagogiques : Etudes de cas, apports théoriques, législatifs, méthodologiques
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

Personnes concernées / Prérequis : Tout personnel éducatif, soignant ou travailleurs sociaux

Animation : Juriste spécialisé secteur social et médico-social, titulaire DEA et Maîtrise de Droit privé et public

Nombre de participants : 12 personnes maxi

DPC : nous consulter

Durée : 2 jours, soit 14 heures

INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

Lieu	Sessions programmées	Droits d'inscription
 Paris (75)	Du 12/11/2024 au 13/11/2024	880 €

